MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Quatrième année n° 25 Cinquième édition n° 5 13 Juin 1956.

/A V E R T I S S E M E N T S/ AVEYRON - LOZERE

MILDIOU de la VIGNE

Les basses températures enregistrées fin mai et début juin ont été défavorables au développement de la maladie. Cependant, quelques foyers ont pu se développer dans certaines situations abritées des vallées. En conséquence, nous préconisons l'exécution d'un traitement avant la floraison. Ce traitement devra être terminé le 20 juin.

VERS de la GRAPPE

Afin de prévenir les dégâts de ces parasites, un traitement insecticide soigné doit être réalisé immédiatement.

Ce traitement insecticide peut, dans certaines conditions, être associé au traitement destiné à prévenir le Mildiou de la vigne.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 Mars 1956.

P146